#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 27 avril 2007 (convocation du 16 avril 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. BROQUA Michel, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, M. REBIERE André, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00

M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55

M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30

M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00

M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35

M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine

M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45 Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de

11h00

M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique

M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle

M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00

M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

#### LA SEANCE EST OUVERTE

## DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 27 avril 2007

POLE OPERATIONNEL Direction Grands Travaux

N° 2007/0254

# Marchés publics - Pessac. Pôle Intermodal. Espaces Publics. Fermeture du puits de jour. - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté du 23/09/2005 vous avez approuvé le projet de réalisation et de financement du Pôle Intermodal de Pessac (avenant n°1).

Le dossier qui vous est présenté concerne la fermeture du puits de jour du parking souterrain de Pessac centre. Cette modification permettra de dégager un parvis suffisamment large entre la gare et la station de tramway.

Pour ce faire les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Au regard du bordereau des prix unitaires, ces travaux de génie civil constituent un ensemble homogène et indissociable qu'un opérateur économique, qualifié en la matière, répondant habituellement à ce type de consultation est en mesure de réaliser seul.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 3 mois sont estimés à 213 650 € HT, soit 255 525,40 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 – CRB D320 – Programme TAB02

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13ème étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-l.1<sup>er</sup> alinéa du dit code.

à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 22 MAI 2007

**PUBLIÉ LE : 22 MAI 2007** 

M. PIERRE BRANA